

procédure de demande de délai de grâce

Par **louloua**, le **30/08/2010** à **12:46**

Bonjour,

J'ai pris rdv avec un huissier pour entamer une procédure de demande de délai pour le paiement de mes échanges de prêt immobilier auprès du juge. Seule avec 2 enfants, j'ai perdu mon emploi en début d'année. Mon emploi précédent s'est soldé par un licenciement également, après 9 mois, et j'ai une procédure auprès des prud'hommes en cours pour non paiement des primes et harcèlement moral. J'ai fait construire une maison en bois dans laquelle j'habite depuis 1 an et demi, mais l'artisan qui m'a fait les travaux a mis la clé sous la porte et m'a laissé avec des travaux à finir, que j'ai évidemment déjà payés. L'isolation n'est pas fini, impliquant une facture EDF de plus de 2260 euros par mois, je n'ai pas de gouttière (la maison étant en bois cela implique une dégradation plus rapide des peintures), je n'ai pas le certificat de conformité ni le consuel. Je ne peux donc pas vendre ma maison sans avoir fini les travaux, et mon avocate m'a dit qu'entamer une procédure juridique contre l'artisan était inutile vu la situation de ce dernier.

Ne trouvant pas de travail, j'ai décidé de me mettre à mon compte ds l'immobilier mais suis complètement bloqué car interdite bancaire et sans possibilité de me sortir de cette situation. Mon chômage s'arrête fin novembre, et si je ne peux me mettre sérieusement au travail je ne vois pas comment me sortir de cette situation. J'espère que ma démarche auprès du juge m'aidera à sortir de cette situation, que j'obtiendrai le délai nécessaire pour faire les travaux, vendre ma maison et repartir sur de bonnes bases.

Merci pour vos conseils, dites moi s'il y a d'autres possibilités,
Carine

Par **Domil**, le **30/08/2010** à **13:12**

Votre pret bancaire n'était pas assorti d'une assurance chomage ?

Par **louloua**, le **30/08/2010** à **13:43**

malheureusement non, la banque n'a pas voulu à l'époque, c'est à dire il y a 3 ans

Par **Domil**, le **30/08/2010** à **16:17**

D'un autre côté, si vous n'avez pas de revenu et que votre seul patrimoine est invendable, la banque va vous prendre quoi ?

Ne pas entamer de procédure contre l'artisan, ça me paraît bizarre. Ça permettrait d'être un créancier (s'il se remet à flot)

Par **louloua**, le **30/08/2010** à **19:07**

La banque peut tout de même faire une vente aux enchères pour récupérer le montant du prêt, cad 133000 euros alors que la maison finie est estimée à 300000 euros.

L'artisan a mis la clé sous la porte et se trouve sans revenus et sans patrimoine. Il a environ 90000 euros de dettes qui passent avant ce qu'il me doit. Le seul moyen est de faire venir un expert, qui me coûterait 1500 euros, et d'essayer de faire jouer la décennale, mais comme les réserves n'ont pas été levées, il est peu probable que cela aboutisse. Je ne peux pas les moyens de payer un avocat et l'expert pour le moment.

Par **Domil**, le **30/08/2010** à **19:37**

Vous n'avez pas le droit à l'aide juridictionnelle ?

Par **louloua**, le **31/08/2010** à **09:07**

Je dépasse le plafond de qq euros par mois avec ce que je touche au chômage...je pourrai faire le dossier à partir de novembre, mais reste le fait que la plupart des experts demandent d'être payés à l'avance, ou au moins un acompte...et je ne peux vraiment pas payer avec 6000 euros de retard de prêt et autres retards de paiement à droite à gauche.